

**SEANCE DU
10 OCTOBRE 2019**

L'An deux mil dix neuf le 10 Octobre, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. CASTIN, Maire

Étaient présents : Mmes PAUGET, RAMEL MM. CHASSARD, PONCET, TETAZ

Excusés : MM. AMBLARD, ANDREY, BARATIN, NIEMAZ

Pouvoirs : M. AMBLARD à M. TETAZ, M. BARATIN à M. CASTIN, M. NIEMAZ à M. CHASSARD

Secrétaire de séance : M. CHASSARD

Approbation du conseil municipal du 15 Juillet 2019

Unanimité

I- Comptes rendus de réunions

- Présentation du PLU au service SCOT de la CCBS : M. Castin informe l'assemblée que suite à cette présentation, le PLU de la Commune est compatible avec le SCOT qui a émis un avis favorable. Les autres personnes publiques associées ont également émis des avis favorables.

- CCBS : le projet de pacte financier a été abandonné car il fallait l'accord unanime de toutes les communes membres de la Communauté de Communes, or au moins 3 Communes ont déjà voté contre.

II – Prêt relais

M. le Maire rappelle le contexte, en 2016 la commune a décidé de rénover entièrement la piste forestière en utilisant un dispositif qui permettait d'obtenir 80 % de subvention. Malheureusement, ces subventions n'ont été versées qu'en 2019 ce qui a contraint la commune à contracter un prêt relais pour payer les travaux. Cela a fragilisé la trésorerie de la commune. Le prêt relais doit être remboursé en cette fin du mois d'octobre. Après avoir consulté M. le Trésorier de Belley pour rembourser ce prêt, ce dernier a indiqué que ce n'est pas possible car cela fragiliserait trop la trésorerie de la Commune. Il conseille de rembourser partiellement ce prêt (40 000 €) et de contracter un emprunt sur 10 ans pour le remboursement restant (100 000 €).

Le trésorier et les services bancaires ont souligné que le budget général était bien mené mais qu'en revanche le budget de l'eau et de l'assainissement génèrait un déficit trop important. En effet, l'équilibre de ce dernier a été réalisé depuis 2008 par des versements annuels du budget général.

M. le Maire fait part de la proposition de la Caisse d'Épargne pour 1 emprunt de 100 000 € pour une durée de 10 ans avec un taux fixe de 0.57 %. Le Conseil Municipal accepte de contracter cet emprunt auprès de la Caisse d'Épargne.

M. le Maire indique que cette situation n'est pas satisfaisante et que l'alimentation du budget général est trop impactée par le déficit du budget de l'eau et de l'assainissement (environ 30 000 € par an de déficit). Il indique qu'il faudra équilibrer le budget de l'eau et de l'assainissement dans les deux ans à venir avant la retrocession de la compétence eau et assainissement à la communauté de communes. Il rappelle que dans le cadre de la Loi NOTRe de 2015, toutes les collectivités seront dans l'obligation d'équilibrer le budget de l'eau et de l'assainissement par les recettes des factures d'eau et d'assainissement en 2022. Cette loi fait à ce jour l'objet de demande d'assouplissements par les élus locaux mais pour l'instant l'Etat est assez inflexible sur ce point. Par conséquent, les prochains tarifs de l'eau et de l'assainissement seront revus à la hausse pour atteindre un budget équilibré en s'appuyant sur l'étude qui a été faite pour chaque commune par le cabinet KPMG pour le compte de la Communauté de communes Bugey Sud. M. Castin indique également que plusieurs communes sont dans cette même situation et qu'elles sont toutes en train de faire le nécessaire pour équilibrer leur budget de l'eau et assainissement.

III – Subventions communales

M. le Maire propose d'accorder les subventions suivants aux associations communales :

- Amicale des Sapeurs Pompiers : 400 €
- ADAPEI « Opérations Brioches » : 100 €
- Association sportive de Colomieu : 300 €

- Autres Choses Autrement : 200 €
 - Sou des Ecoles : 500 €
 - Association chasse : 200 €
- Acceptées à l'unanimité.

IV – SIEA

M. le Maire informe le Conseil Municipal d'une proposition de convention avec le SIEA pour les Certificats d'Economies d'Energies (CEE). Le dispositif des CEE a pour but d'inciter les fournisseurs d'énergie (Total, EDF, ...), acteurs appelés « obligés », à promouvoir les économies d'énergies. Ils peuvent réaliser eux-mêmes des opérations d'économies d'énergie auprès de leurs clients ou acheter des CEE sur le marché auprès des acteurs dit « éligibles ».

Aussi, le SIEA a constaté que :

- Le dispositif est peu connu des collectivités,
- Peu de CEE sont à ce jour valorisés par l'ensemble des communes et établissements publics du département de l'Ain,
- Les bénéficiaires de la vente des CEE, lorsqu'ils ont été valorisés, sont réduits et ne sont pas intégrés clairement dans les plans de financements des travaux réalisés dans le cadre de la transition énergétique des bâtiments publics.

Le SIEA étant, au sens du dispositif, un acteur éligible, se propose de collecter et de vendre les CEE des établissements publics du département de l'Ain. Ce faisant, le SIEA permet de garantir des prix de vente deux fois supérieurs à des ventes isolées de par la massification issue de ses activités en matière de travaux d'éclairage public et de maîtrise de l'énergie dans les bâtiments publics.

Aussi, dans le cadre d'opération potentiellement génératrices de CEE, la collecte et la valorisation des CEE peuvent être assurées par le SIEA. Dans ce cadre, une convention doit être signée.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer cette convention.

V – Communauté de Communes Bugey Sud

M. le Maire présente le rapport d'activité 2018 de la CCBS et demande au Conseil Municipal de se prononcer. Ce rapport d'activité est approuvé à l'unanimité.

VI – PLU

M. Castin rappelle que l'enquête publique débute le 28 octobre 2019 jusqu'au 2 décembre 2019 inclus.

Il informe le Conseil Municipal, qu'après l'approbation du PLU, le Conseil Municipal devra se prononcer sur le droit de préemption urbain, la taxe d'aménagement et décider si l'édification des clôtures sera soumise à déclaration préalable.

VII – Questions diverses

- Instauration d'une servitude d'eau à Appregnin : M. le Maire indique à l'assemblée que le dossier technique et juridique à l'encontre de Monsieur CUOZZO est en cours de réalisation et devrait être prêt début 2020.
- Carrefour de Boise : afin d'aménager un parking sur le terrain de M. Motret, un bornage a été réalisé pour permettre les différents échanges et ventes de parcelles. Le document d'arpentage est prêt, le dossier va être transmis au Notaire.
- Schéma directeur d'assainissement : le passage des caméras à l'intérieur des canalisations est prévu le jeudi 17 octobre. Suite à ces dernières vérifications techniques le schéma d'assainissement devrait être terminé à la fin de l'année.
- Voirie : les travaux sont terminés à Appregnin. Pour 2020 les travaux sont prévus Route du Pontet à Meyrieu

- Lac d'Arboreaz : M. Castin a été contacté par le Département de l'Ain afin de labeliser ce lac en Espace Naturel Sensible (ENS) mais la Commune n'est pas propriétaire. Le lac et ses terrains environnants appartiennent à des propriétaires privés et à la commune de Colomieu. Par conséquent, M. Castin a répondu au Département de l'Ain que la Commune n'a pas à décider pour des personnes privées. Il a conseillé au Département de réunir les propriétaires concernés pour qu'ils donnent leur avis.
- ONF : M. Poncet a rencontré l'agent de l'ONF, M. Bargout afin de préparer les coupes d'affouages 2019. Il y a 3 demandeurs. Le tirage au sort aura lieu fin octobre. M. Poncet présente également la proposition de coupes 2020 pour les professionnels. Le Conseil Municipal accepte la campagne 2020.
- Matériel communal : M. le Maire propose au Conseil Municipal d'acheter 10 tables et 20 bancs pour un montant de 2064 € TTC pour les fêtes de village. Accepté à l'unanimité.
- La sécurisation de la piste forestière a été réalisée

Pour copie conforme,

Le Maire,

Régis Castin